



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## insertion professionnelle

Question écrite n° 90023

### Texte de la question

M. Jacques Desallangre appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les conditions d'attribution de la prime exceptionnelle de retour à l'emploi. Les personnes qui remplissent les conditions de minima sociaux nécessaires à l'attribution de cette prime mais qui reprennent une activité dans le secteur public s'étonnent de ne pouvoir en bénéficier. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons de ne pas attribuer la prime exceptionnelle de retour à l'emploi à toutes les personnes ayant repris une activité.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Desallangre](#)

**Circonscription :** Aisne (4<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90023

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 28 mars 2006, page 3257